

BIBLIOGRAPHIE ET NOUVELLES BRÈVES

BIBLIOGRAPHIE

Agence de l'OCDE pour l'énergie nucléaire

Indemnification of Damage in the Event of a Nuclear Accident, OCDE/AEN, Paris, juillet 2006, 150 pages

Le compte rendu du Deuxième Atelier international sur l'indemnisation des dommages nucléaires, qui s'est tenu à Bratislava, République slovaque, du 18 au 20 mai 2005, sera publié en juillet 2006. L'atelier était co-organisé par l'Agence de l'OCDE pour l'énergie nucléaire et l'Autorité de la réglementation nucléaire de la République slovaque. Il a réuni un grand nombre de participants : des membres des autorités nucléaires nationales et des autorités chargées de la réglementation, des exploitants d'installations nucléaires, des assureurs nucléaires et des organisations internationales.

L'objectif de cet atelier était d'étudier les mécanismes de responsabilité civile et d'indemnisation qui seraient appliquées par les pays participants en cas d'accident nucléaire survenant à l'intérieur ou à proximité de leurs frontières. À cet effet, deux scénarios fictifs ont été développés : l'un concernant un incendie dans une installation nucléaire située en République slovaque qui cause des rejets importants de matières radioactives en dehors du site, et l'autre qui suppose un incendie à bord d'un navire transportant de l'hexafluorure d'uranium enrichi sur le Danube. Le premier scénario a été élaboré en vue d'y associer le plus grand nombre possible de pays alors que le second s'adresse à un nombre plus réduit de pays riverains ou proches du Danube. Ce compte rendu contient les documents présentés lors de l'atelier, ainsi que les rapports des séances de discussion.

Le droit nucléaire international après Tchernobyl, publication conjointe de l'OCDE/AEN et de l'AIEA, Paris, septembre 2006, 275 pages

L'accident qui a eu lieu le 26 avril 1986 à la centrale nucléaire de Tchernobyl en Ukraine allait marquer un tournant décisif dans le développement du droit nucléaire international au cours des deux décennies suivantes.

Dans les six mois qui ont suivi l'accident, une Convention sur la notification rapide d'un accident nucléaire ainsi qu'une Convention sur l'assistance en cas d'accident nucléaire ou de situation d'urgence radiologique ont été négociées et adoptées sous les auspices de l'Agence internationale de l'énergie atomique. En 1988, a été adopté un Protocole commun créant un lien entre les deux régimes internationaux de responsabilité civile nucléaire existants. 1994 a vu l'adoption d'une Convention établissant les références internationales en matière de sûreté nucléaire, suivie d'une Convention sur la sûreté de la gestion du combustible usé et des déchets radioactifs en 1997. Les régimes internationaux

existants régissant la responsabilité pour les dommages nucléaires ont été renforcés de façon importante et un nouveau régime global a été établi.

L'objectif de ce recueil, publié conjointement par l'Agence de l'OCDE pour l'énergie nucléaire et l'Agence internationale de l'énergie atomique, est de fournir une analyse approfondie de chacun de ces instruments, en décrivant les progrès déjà accomplis et en identifiant les domaines dans lesquels des améliorations restent souhaitables. Il reproduit un certain nombre d'articles déjà publiés dans le *Bulletin de droit nucléaire* de l'OCDE/AEN ainsi que de nouvelles études. Le recueil offre aussi un récapitulatif des mesures concrètes adoptées par les organisations internationales respectives chargées de soutenir ce cadre juridique international.

International Journal of Nuclear Law (IJNL)

La première édition d'un nouveau journal en langue anglaise sur le droit nucléaire international vient d'être publiée par les Éditions Intersciences. Ce journal se propose « de fournir un forum de réflexion sur les questions relatives au droit et à la réglementation nucléaire, de promouvoir l'étude et la connaissance des problèmes juridiques liés à l'usage pacifique de l'énergie nucléaire au regard de la protection des personnes et de l'environnement ; ainsi que participer à l'échange d'informations et contribuer au développement de la législation relative à l'usage pacifique de l'énergie nucléaire ».

L'éditeur en chef de ce Journal est le Professeur André Maisseu du Conseil mondial des travailleurs du nucléaire. Quatre numéros du Journal seront publiés par an.

NOUVELLES BRÈVES

Accord de coopération entre le Département de l'Énergie des États-Unis et l'Agence de l'OCDE pour l'énergie nucléaire

Le 10 avril 2006, le Département de l'Énergie des États-Unis (US DOE) et l'Agence de l'OCDE pour l'énergie nucléaire (OCDE/AEN) ont signé un Accord de coopération dans le domaine des données et codes de calcul nucléaires (*Arrangement for Cooperation in the Field of Nuclear Data and Computer Programs*). Le Secrétaire adjoint pour l'énergie nucléaire au sein du DOE, Denis Spurgeon, et le Directeur général de l'AEN, Luis Echávarri, ont signé cet accord visant à étendre et encourager l'échange de données nucléaires et des informations liées à celles-ci, ainsi que les codes de calcul adaptés au nucléaire civil, à la science et à la technologie, initiés par le précédent Accord de coopération adopté le 15 décembre 1985. Le nouvel accord a une durée de cinq ans, renouvelable automatiquement.

Euratom rejoint l'Accord-cadre Génération IV

Le 12 juin 2006, la Commission européenne a approuvé la participation de la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom) à l'Accord-cadre pour la coopération internationale en matière de recherche et développement des systèmes d'énergie nucléaire de Génération IV (voir le *Bulletin de droit nucléaire* n° 75). Euratom va rejoindre le Forum International Génération IV, qui constitue une plateforme pour la coopération internationale entre chercheurs et experts de l'industrie nucléaire d'Argentine, Brésil, Canada, France, Japon, République de Corée, Afrique du sud, Suisse, Royaume-Uni et États-Unis, qui préparent ensemble les travaux de bases du réacteur nucléaire de

4^{ème} génération – Génération IV. Le Secrétaire général de l'OCDE est dépositaire de l'Accord-cadre Génération IV.

Nomination des juges du Tribunal européen pour l'énergie nucléaire

Le 24 mai 2006, la Résolution portant désignation des juges du Tribunal européen pour l'énergie nucléaire a été adoptée par le Conseil de l'OCDE. Ce Tribunal a été instauré en 1957 par la Convention sur l'établissement d'un contrôle de sécurité dans le domaine de l'énergie nucléaire. L'application du système de contrôle de sécurité (en vue de prévenir la prolifération des armes nucléaires), à l'origine de la création du Tribunal, a été suspendu depuis les années 1970 afin d'éviter une duplication avec les systèmes similaires établis par Euratom et l'Agence internationale de l'énergie Atomique (AIEA) et depuis la faillite d'Eurochemic en 1990, la compétence du Tribunal est limitée au règlement des différends concernant l'interprétation ou l'application de la Convention de Paris sur la responsabilité civile dans le domaine de l'énergie nucléaire de 1960 et la Convention complémentaire de Bruxelles de 1963. Jusqu'à présent, aucune affaire n'a été soumise au Tribunal.

Sept juges indépendants sont désignés pour un mandat de cinq ans par le Conseil de l'OCDE, sur proposition des États Parties à la Convention sur le contrôle de sécurité de 1957 et selon un système de rotation. Les juges nommés pour exercer leur mandat à compter du 24 mai 2006 sont le Dr. Peter Baumann (Autriche), Mme Mia Wouters (Belgique), M. Olivier Talevski (Danemark), Mme Marie-Claire Guyader (France), Prof. Armin Von Bogdandy (Allemagne), M. E.A. Maan (Pays-Bas) et le Prof. Vaughan Lowe (Royaume-Uni). La session inaugurale du Tribunal se tiendra au cours des prochains mois.